



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAYENNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°53-2018-074

PUBLIÉ LE 10 AOÛT 2018

Sommaire

GGD

53-2018-08-02-002 - 2018 08 02 - 28043 décision subdélégation de signature au bénéfice d'officiers de gendarmerie du groupement de la Mayenne - immobilisation administrative (3 pages)

Page 3

GGD

53-2018-08-02-002

2018 08 02 - 28043 décision subdélégation de signature au
bénéfice d'officiers de gendarmerie du groupement de la
Mayenne - immobilisation administrative



RÉGION DE GENDARMERIE DES PAYS DE LA LOIRE

GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE
DE LA MAYENNE

SECTION COMMANDEMENT

N° 28043 du 02/08/2018

GEND/RGPL/GGD53/SC

DÉCISION

portant subdélégation de signature
au bénéfice d'officiers de gendarmerie
du groupement de la Mayenne

Le Colonel Denis AUBERT

commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Mayenne,

Vu l'arrêté de M. le préfet de la Mayenne en date du **1^{er} août 2018** donnant délégation de signature au **Colonel Denis AUBERT**, commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Mayenne, pour les décisions d'immobilisation administrative provisoire et de mise en fourrière d'un véhicule pour la zone gendarmerie du département de la Mayenne,

Vu les dispositions de l'article 4 dudit arrêté,

DÉCIDE

Article 1^{er}

En cas d'empêchement du **Colonel Denis AUBERT**, commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Mayenne, la subdélégation de signature est donnée :

au **Lieutenant-colonel Bruno LANGLOIS**, commandant en second le groupement de gendarmerie départementale de la Mayenne ,

au **Lieutenant-colonel Jean-Luc VILMAIN**, adjoint au commandant de groupement de gendarmerie départementale de la Mayenne ,

au **Chef d'escadron Erick TRUB**, adjoint au commandant de groupement de gendarmerie départementale de la Mayenne ,

au **Capitaine Hervé COLLET**, adjoint au commandant de groupement de gendarmerie départementale de la Mayenne ,

au **Capitaine Sébastien POLION**, commandant l'escadron départemental de sécurité routière de la Mayenne,

au **Capitaine Jean-Luc PRIEUR**, commandant en second l'escadron départemental de sécurité routière de la Mayenne,

à l'effet de signer, les décisions d'immobilisation administrative provisoire et de mise en fourrière d'un véhicule pour la zone gendarmerie du département de la Mayenne.

Article 2

Cette décision perd de plein droit sa validité le jour où le délégant et les délégataires quittent leurs fonctions respectives.

Article 3

Cette décision est publiée au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Mayenne.

Article 4

La signature, le grade, le prénom et le nom ainsi que la fonction du délégataire devront être précédés de la mention suivante : « pour le préfet et par délégation ».

Article 5

La décision n°8497/GEND/RGPL/GGD53/SC en date du 05 mars 2018 portant délégation de signature au bénéfice d'officiers de gendarmerie du groupement de la Mayenne et toutes les dispositions sont abrogées.

Le Colonel Denis AUBERT,
commandant le groupement de gendarmerie
départementale de la Mayenne



DESTINATAIRES :

- Monsieur le Préfet de la Mayenne ;

« pour action »

- Lieutenant-colonel Bruno LANGLOIS, commandant en second le groupement de gendarmerie départementale de la Mayenne ;
- Lieutenant-colonel Jean-Luc VILMAIN, adjoint au commandant de groupement de gendarmerie départementale de la Mayenne ;
- Chef d'escadron Erick TRUB, adjoint au commandant de groupement de gendarmerie départementale de la Mayenne ;
- Capitaine Hervé COLLET, adjoint au commandant de groupement de gendarmerie départementale ;
- Capitaine Sébastien POLION, commandant l'escadron départemental de sécurité routière de la Mayenne ;
- Capitaine Jean-Luc PRIEUR, commandant en second l'escadron départemental de sécurité routière de la Mayenne.